

février 1961, la caisse a baissé de 283 millions à 240 millions de dollars, soit une diminution de 43 millions, alors que 672,000 requérants touchaient des prestations.

Il y a quelques instants, le secrétaire parlementaire a affirmé que la caisse avait baissé, de janvier à février, de 135 millions à 104 millions de dollars, et il a admis que ce dernier chiffre n'était que provisoire. Vu l'expérience que nous avons des chiffres définitifs...

**M. Thrasher:** Non, monsieur le président, je n'ai pas dit qu'il s'agissait seulement d'un chiffre provisoire. J'ai dit que le chiffre était de 104 millions de dollars.

**M. Robichaud:** Pouvez-vous garantir au comité que c'est le chiffre définitif?

**M. Thrasher:** Oui.

**M. Robichaud:** Alors, ce n'est pas conforme à l'expérience qu'on a faite jusqu'ici. Le chiffre en question était publié aux alentours de cette date, les années précédentes. Je crois qu'on avait laissé entendre qu'il serait d'environ trois ou quatre millions inférieur à celui que cite maintenant le secrétaire parlementaire. A la lumière de ces chiffres, et comme il reste encore les mois de mars et d'avril, nous avons tout lieu de croire que le montant de 25 millions de dollars ne répondra pas aux besoins jusqu'à la fin de mai, alors que la Caisse d'assurance-chômage commencera peut-être à se regarnir, moyennant un niveau suffisant d'emploi et une diminution du chômage.

(Le crédit est adopté.)

#### MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Armée canadienne—

644. Direction et entretien—Crédit supplémentaire, \$35,000,000.

**M. le président suppléant:** Le crédit 644 est-il adopté?

**L'hon. M. Pickersgill:** Il est cinq heures.

**M. le président suppléant:** A l'ordre! Comme il est cinq heures, je dois quitter le fauteuil, afin que la Chambre puisse passer à l'examen des mesures d'initiative parlementaire, conformément à l'alinéa 3 de l'article 15 du Règlement.

#### LA CHAMBRE DES COMMUNES

AVIS DE MOTION TENDANT À FAIRE AUGMENTER L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

**M. D. M. Fisher (Port-Arthur)** propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier immédiatement la nécessité d'augmenter le revenu des membres du Parlement.

—Monsieur l'Orateur, la résolution est pour le moins succincte. C'est, je crois, la plus

courte qui figure au *Feuilleton*. Je vais essayer de raccourcir mes observations en conséquence. La question a inspiré un vieux couplet qui remonte aux années 1880. Je le cite de mémoire:

It is plain to be seen as you sit in the gallery,  
That they agree on just one thing, and that is  
more salary.

J'ignore si la résolution que je présente ralliera pareille unanimité, mais je sais que la question intéresse tous les députés. On se rappelle sans doute que je l'ai soulevée, il y a trois sessions, sous forme de grief. La réaction de plusieurs députés a été favorable, et la hausse éventuelle du traitement des députés a reçu beaucoup de publicité.

A ce temps-là, quels qu'aient été les sentiments des députés, j'ai constaté que bien des gens de l'extérieur estimaient que nous étions trop ou très bien payés. Je vais citer quelques opinions émises dans cette veine, pour montrer à quels obstacles nous nous butons en l'occurrence. Voici une lettre que m'a adressée madame Brewer, de Calgary, en date du 6 mai 1959. Elle l'a adressée à «M. Douglas Fisher, et autres députés d'arrière-ban». En voici le texte:

Vous trouverez, sous pli, la coupure d'un journal qui m'inspire cette lettre. Si vous n'arrivez pas avec \$10,000 par année, comment voulez-vous que nous, vieillards, arrivions à subsister avec une pension de \$55 par mois?

Veuillez recevoir, etc.

J'aimerais donner lecture d'une autre lettre, qui est un peu plus longue que celle-là. Elle a été adressée au député de Winnipeg-Sud (M. Chown) qui, avec le député de Calgary-Sud (M. Smith), s'est associé à moi et a pris, en quelque sorte, l'initiative de recueillir des données sur les traitements proportionnels que touchent les législateurs des divers pays du monde. La lettre, écrite par M. A. Alton, de Ladysmith, en Colombie-Britannique, est datée du 18 janvier 1960 et elle est adressée au député de Winnipeg-Sud.

En voici le texte:

Monsieur,

Le *Colonist* de Victoria, du samedi 16 janvier, publiait, sous forme de nouvelle, un mémoire venant de votre bureau relativement au relèvement de traitement des membres de la Chambre des communes.

Je ne puis m'empêcher de penser que vous et les autres députés saviez, lorsque vous vous êtes portés candidats aux élections, quelle était la rémunération et tous les autres détails. Pourtant, l'année dernière M. Fisher de l'Ontario—région de Port-Arthur—a immédiatement préconisé un relèvement de traitement après les élections. Pour ma part, je juge que vous et les autres n'avez pas le courage voulu pour inclure cette question dans votre programme de campagne électorale. Les fonctionnaires travaillent douze mois par année, tandis que vous, vous vous rendez à Ottawa et cherchez